

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2863

30 décembre 2010

SOMMAIRE

AXA Mezzanine I S.A., SICAR	137378	Prestige Investors Holding S.A.	137420
CEPF Weisseritz S.à r.l.	137393	Promotions Immobilières s.a.	137419
Columbus VC S.A.	137387	PSH S.A.	137421
Crystal Alizarin S.à r.l.	137393	QPL Lux S.à r.l.	137421
Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. ...	137388	Quinlan Private Herbert Client Holdings	
Letzkulti	137402	S.à r.l.	137421
Magnat Holding S.A.	137405	R.A.S.A.	137412
Manpac Luxembourg S.à r.l.	137402	Re Fin Co Holding S.A.	137419
Marktinvest International S.A.	137387	Rhèa International S.à r.l.	137421
MO Invest S.A.	137388	RiboVax Luxembourg S.à r.l.	137422
Montanus Investments S.A.	137381	Rimosa Holding S.A.	137422
MPM S.A.	137405	Rimosa S.A.	137422
Multi-Projects S.A.	137408	Roga International S.A.	137421
MUM Management S.A.	137408	Sadovaya Group S.A.	137423
Nadir Hi-Tech International Trade S.à r.l.		Safe Ship Investment Company S.C.A., SI-	
.....	137408	CAR	137423
New Dawn MEP Issuer CO S.A.	137409	Safran	137424
Nibaspa S.à r.l.	137414	Sarlette-Holz S.à r.l.	137424
Nikai S.A.	137414	SDRLJ Invest Soparfi S.A.	137424
Nova Calixa S.à r.l.	137381	Servigest SA	137408
Overland Properties Investment S.A. ...	137415	Sigma Tau America S.A.	137424
Panattoni Western Fund S.à r.l.	137414	Sigma Tau International S.A.	137422
Parkridge CE Retail Sàrl	137414	Sinvest S.A.	137418
Partners Group Distressed U.S. Real Esta-		Smart Asset Management (Luxembourg)	
te 2009 S.C.A., SICAR	137415	S.A.	137423
Partners Group Global Infrastructure 2009		S.P. Développement S.à r.l.	137422
S.C.A., SICAR	137419	STEINMAUR Holding S.A. SPF	137409
Partners Group Global Real Estate 2008		Stonegate Pub Company Group S.à r.l. ..	137423
S.C.A., SICAR	137415	Stonegate Pub Company Holding S.à r.l.	
Pefalu S.à r.l.	137405	137423
Poplar NIB Holdings (Lux) S.à r.l.	137406	Tube I S.à r.l.	137402
Predicare S.à r.l.	137419	Varial S.A.	137420
Prestige Investors Holding S.A.	137420	VDT2 S.A.	137424
Prestige Investors Holding S.A.	137420		

AXA Mezzanine I S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.403.

In the year two thousand and ten, on tenth day of November.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AXA Mezzanine I S.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque adopting the form of a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, boulevard Grand Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary on 31 May 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1044 of 15 October 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108403 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 26 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1388 of 6 July 2010. The meeting is declared open at 5.25 p.m. with Mr Jennifer FER-RAND, employee, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Charles MONNIER, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing in Luxembourg. The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record:

(i) that the meeting has been convened at this date and time by convening notice sent to each shareholder by registered letter on 27 October 2010. A copy of such convening notice has been given to the board of the meeting.

(ii) that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. To acknowledge the report of the board of directors of the Company on the renewal of the authorisation given to the board of directors to increase the corporate capital of the Company.

2. To renew the authorisation given to the board of directors to increase the corporate capital within the limit of the authorised capital, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders renewing the authorised capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in one or several successive tranches, by issuing shares to the existing shareholders or any persons in accordance with the rules set by the articles of incorporation of the Company and by Luxembourg laws.

3. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the item 2 above.

4. To confer full powers to the directors of the Company, acting individually, to implement the resolution to be adopted under the foregoing items of the agenda.

5. Miscellaneous.

(iii) that the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) that it results from said attendance list that out of the two hundred ninety-five thousand two hundred forty-two (295,242) Class A shares, the three thousand six hundred ninety-one (3,691) Class B shares and the three hundred twelve (312) Class C shares, all Class A shares, three thousand six hundred forty-three (3,643) Class B shares and all Class C shares are duly represented at the present meeting and in consideration of the agenda and of the provisions of article 67, 67-1 and 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the present meeting is validly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda which the shareholders have been duly informed of before this meeting.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge a report of the board of directors of the Company on the renewal of the authorisation given to the board of directors to increase the corporate capital of the Company within the limit of the authorised capital (the "Report").

The Report will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to renew the authorisation given to the board of directors to increase the corporate capital within the limit of the authorised capital, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the present general meeting of shareholders in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et

Associations, in one or several tranches, by issuing shares to the existing shareholders or any persons any persons in accordance with the rules set by the articles of incorporation of the Company and by Luxembourg laws.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 5, fourth paragraph of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital. (Fourth paragraph).** The Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 10 November 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association. The Board of Directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.”

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to grant full powers to the directors of the Company, acting individually, with power of substitution, to take all required actions to implement the foregoing resolutions.

No further item being on the agenda of the meeting, the chairman then closed the meeting at 5.40 p.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg-city (Grand Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'AXA Mezzanine I S.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, boulevard Grand Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné du 31 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1044 du 15 octobre 2005, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 108403 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 26 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1388 du 6 juillet 2010.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 17.25 heures sous la présidence de Mademoiselle Jennifer FERRAND, employée, demeurant à Luxembourg qui a désigné comme secrétaire Maître Charles MONNIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter:

(i) que l'assemblée a été convoquée à cette date et heure par convocation envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée le 27 octobre 2010. Copie de ladite convocation a été donnée au bureau de l'assemblée.

(ii) que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Prise de connaissance d'un rapport du conseil d'administration de la Société sur le renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration de la Société d'augmenter le capital.

2. Renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital dans les limites du capital autorisé pour une période expirant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires décidant du renouvellement du capital autorisé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en une

ou plusieurs fois, par émissions d'actions aux actionnaires existants ou à toute autre personne conformément aux règles prévues par les statuts de la Société et par les lois luxembourgeoises.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter le point 2 ci-dessus.

4. Conférer tous pouvoirs aux administrateurs de la Société, agissant individuellement, pour mettre en œuvre les résolutions qui seront adoptées suivant l'ordre du jour.

5. Divers.

(iii) que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) qu'il résulte de ladite liste de présence que sur le total de deux cent quatre-vingt-quinze mille deux cent quarante-deux (295.242) actions de Catégorie A, trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de Catégorie B et trois cent douze (312) actions de Catégorie C, toutes les actions de Catégorie A, trois mille six cent quarante-trois (3.643) actions de Catégorie B et toutes les actions de Catégorie C sont dûment représentées à la présente assemblée et que vu l'ordre du jour et les prescriptions des articles 67, 67-1 et 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés préalablement à l'assemblée.

L'assemblée générale des actionnaires a alors pris, après délibération, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration de la Société sur le renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration de la Société d'augmenter le capital dans les limites du capital autorisé (le "Rapport").

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital dans les limites du capital autorisé pour une période expirant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de la présente assemblée générale des actionnaires au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en une ou plusieurs fois, par émissions d'actions aux actionnaires existants ou à toute autre personne conformément aux règles prévues par les statuts de la Société et par les lois luxembourgeoises.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 5, quatrième paragraphe des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit paragraphe sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Social. (Quatrième paragraphe).** Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication du procès-verbal de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 10 novembre 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de conférer tous pouvoirs aux administrateurs de la Société, agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, pour prendre toutes les actions requises pour mettre en œuvre les résolutions adoptées ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président a clôturé la séance à 17.40 heures.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-ville (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, C. MONNIER, P. A. LECHANTRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13771. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010157287/177.

(100181515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Montanus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 61.518.

Extrait du procès-verbal de la Réunion des Membres du Conseil d'Administration de la Société du 14 octobre 2010

Les membres du Conseil d'Administration de la Société, réunis le 14 octobre 2010 en vertu de l'article 10 des Statuts de la Société du 3 novembre 1997, tels que modifiés, ont pris la résolution suivante:

"Unique résolution:

"Le siège social de la Société sera changé du 223, Val St. Croix, L-1371, Luxembourg-ville, Grand-Duché du Luxembourg au 35, Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg-Ville", Grand - Duché du Luxembourg."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eugenia Matveeva

Legal Officer

Référence de publication: 2010157459/16.

(100181863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Nova Calixa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.930.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the sixteenth day of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given on November 15th, 2010.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including

the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever and carry out the licensing, sublicensing, purchase and sale of such patents and/or other intellectual property rights in Luxembourg and any other jurisdiction.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Nova Calixa S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg City by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2011.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EURO (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

Mr Fabrice Geimer, with professional address at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The duration of his mandate is unlimited and he has the power to bind the company by his sole signature.

2) The address of the corporation is in L-1653 Luxembourg, 2-8 Avenue Charles de Gaulle.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Madame Annick Braquet, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 novembre 2010.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les "Sociétés Apparentées"). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et l'octroi de licences et sous-licences, achat et vente de tels droits et/ou propriétés intellectuelles à Luxembourg ou dans tout autre pays.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Nova Calixa S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250.- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

Monsieur Fabrice Geimer, ayant son adresse professionnelle à 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société individuellement par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52287. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157477/309.

(100181914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Marktinvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6962 Senningen, 57, rue Wiltheim.

R.C.S. Luxembourg B 112.682.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157456/10.

(100181365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Columbus VC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.292.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of the month of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

M^e Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg as the representative of the board of directors of Reinet Columbus Limited with registered address at Sir Walter Raleigh House, 48/50 Esplanade, St Helier, Jersey JE 1 4HH and registered in Jersey on 15 October 2010 under number 106727 previously "Columbus VC S.A.", a société anonyme having its registered office at 35, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by a notarial deed of M^e Edmond Shroeder, notary residing in Mersch on 5 May 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 643 of 25 August 1999 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 70.292 (the "Company"), pursuant to an extract of a circular resolution of the board of directors of the Company dated 29 June 2010 (a copy of which after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed), requested the notary to record its declarations as follows:

1. That on 8 October 2010 the sole shareholder of the Company passed a resolution recorded by a notarial deed of Me Henri Hellinckx to transfer the registered office and principal place of business of the Company from Luxembourg to Jersey and the consequential change of nationality of the Company, such transfer of registered office and the change of nationality of the Company to become effective upon the date of the registration of the Company in Jersey with the Registry of Companies in Jersey;

2. That the registration of the Company with the Registry of Companies in Jersey has been completed on 15 October 2010 and that the transfer of the registered office and principal place of business of the Company from Luxembourg to Jersey and the consequential change of nationality of the Company are thus effective as from such date. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-cinquième jour du mois d'octobre.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Me Mathilde Lattard, maître en droit, résidant à Luxembourg, agissant comme représentante du conseil d'administration de Reinet Columbus Limited ayant son siège social à Sir Walter Raleigh House, 48/50 Esplanade, St Helier, Jersey JE 1 4HH et immatriculée à Jersey le 15 octobre 2010 sous le numéro 106727 précédemment «Columbus VC S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 35, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée par acte notarié de Me Edmond Schroeder le 5 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 683 du 25 août 1999, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 70.292 (la « Société») suivant un extrait d'une résolution circulaire du conseil d'administration de la Société en date du 29 June 2010 (une copie duquel après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, devra être enregistré ensemble avec le présent acte), a requis le notaire d'acter que:

1. Le 8 octobre 2010 l'actionnaire unique de la Société a passé une résolution écrite par acte notarié de Me Henri Hellinckx pour transférer le siège social et le principal établissement de la Société du Luxembourg à Jersey et son changement de nationalité en résultant, un tel transfert de siège social et le changement de nationalité devant être effectif à la date de l'immatriculation de la Société à Jersey avec le Registry of Companies de Jersey.

2. Que l'immatriculation de la Société auprès du Registry of Companies de Jersey a été effectuée le 15 octobre 2010 et que le transfert de siège social et de principal établissement de la Société de Luxembourg à Jersey et le changement de nationalité en résultant est donc effectif depuis cette date.

Après lecture faite à la personne comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé au Luxembourg en date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte

Signé: M. LATTARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48159. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157329/66.

(100181911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

MO Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 138.085.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gabriela Zaleski.

Référence de publication: 2010157458/10.

(100181388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 79.540.

In the year two thousand ten, on the thirty-first of October,

before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office in 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 79 540 (the "Company"), incorporated under the denomination of Compaq Computer Luxembourg S.C.A. pursuant to a notarial deed dated 5 December 2000, published in

the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 17 July 2001, under number 538. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 31 October 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 5.50 p.m. with Mr Franck Deconinck, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, acting as secretary and chairman.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the

Agenda

of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of one million seven hundred fifty thousand and eighty-nine Dollars of the United States of America and eighty-six Cent (USD 1,750,089.86) by an amount of thirty-three thousand seven hundred thirty Dollars of the United States of America and fifty-two cent (USD 33,730.52) up to one million seven hundred eighty-three thousand eight hundred twenty Dollars of the United States of America and thirty-eight cent (USD 1,783,820.38) through the issue of eighteen thousand two hundred ninety-seven (18,297) new unlimited class G shares of the Company without indication of nominal value;

2. Subscription and payment of the new shares;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company;

4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declare that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of one million seven hundred fifty thousand and eighty-nine Dollars of the United States of America and eighty-six cent (USD 1,750,089.86) by an amount of thirty-three thousand seven hundred thirty Dollars of the United States of America and fifty-two cent (USD 33,730.52) up to one million seven hundred eighty-three thousand eight hundred twenty Dollars of the United States of America and thirty-eight cent (USD 1,783,820.38) through the issue of eighteen thousand two hundred ninety-seven (18,297) new unlimited class G shares of the Company without indication of nominal value.

Subscription and Payment

The eighteen thousand two hundred ninety-seven (18,297) new unlimited shares of class G are subscribed by Hewlett-Packard Saleve B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap), incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amstelveen, the Netherlands and its registered office address at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, the Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 50888102,

here represented by Mr Franck Deconinck, maître en droit, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 31 October 2010, hereto attached, subject to the "Allocation" as defined below:

Hewlett-Packard Saleve B.V. makes a contribution in kind consisting in one hundred percent (100%) i.e. one hundred eighty (180) ordinary shares it holds in the share capital of Hewlett-Packard Mont Blanc B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap), incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amstelveen, the Netherlands and its registered office address at Startbaan 16, 1187XR Amstelveen, the Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34391112;

for a total amount of one billion five hundred eighteen million eight hundred ninety-seven thousand Dollars of the United States of America (USD 1,518,897,000).

The total amount of one billion five hundred eighteen million eight hundred ninety-seven thousand Dollars of the United States of America (USD 1,518,897,000) is allocated as follows (the "Allocation"):

- an amount of thirty-three thousand seven hundred thirty Dollars of the United States of America and fifty-two cent (USD 33,730.52) is allocated to the share capital of the Company, and

- the remaining amount of one billion five hundred eighteen million eight hundred sixty-three thousand two hundred sixty-nine Dollars of the United States of America and forty-eight cent (USD 1,518,863,269.48) is allocated to the share premium account of the Company.

All other shareholders of the Company have declared via their representative to renounce to any eventual preferential right to subscribe new shares at the present general meeting of shareholders.

To the extent that shares in entities which are treated as disregarded entities for US tax purposes are contributed to the Company in a value for value exchange along with other shares in entities that are not treated as disregarded entities for US tax purposes, the shares issued and the increase of non stipulated share premium (onbedongen agio) provided by the Company in exchange for the shares in the disregarded entities shall equal the corresponding net equity value, whereby net equity value shall mean the assets less liabilities of the disregarded entities.

Following the issue of the new eighteen thousand two hundred ninety-seven (18,297) unlimited shares of class G of the Company without a nominal value, said shares were fully paid up, as mentioned above, in accordance with the Allocation as defined above.

Hewlett-Packard Saleve B.V. expressly declares through its proxy to contribute to the Company its above-mentioned interests.

The value at which the contribution was made was approved by a report established on October 31 2010 by the independent auditor Ernst & Young S.A., a société anonyme, having its registered office in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5565 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47 771.

The conclusion of the report is the following:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 18,297 new unlimited Class G shares without nominal value to be issued with total related share premium amounting of 1,518,863,269.48, hence total consideration amounting to USD 1,518,897,000.00."

The said report shall remain attached hereto.

The contributor, acting through its proxy, declares that:

- it is the sole owner of the contributed shares and has full power, right and authority to transfer the shares to the Company;

- no persons hold any rights, conditional or unconditional, against the shares held by Hewlett-Packard Saleve B.V. in the above-mentioned company; and

- the shares are free and clear of any liens, charges, claims, restrictions or encumbrances of any kind, including without limitation usufruct and pledges.

- the transfer of the shares of Hewlett-Packard Mont Blanc B.V. has been documented before the present deed through a notarial deed of transfer executed in Amsterdam, The Netherlands, under the condition precedent of the signature of the present notarial deed. Furthermore, the notary has been provided with proofs of transfer in relation to the transferred shares.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of the shares, Hewlett-Packard Saleve B.V., as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

Second resolution

As a consequence of the contribution above mentioned, the general meeting resolves to amend article 5.1 § 1 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at one million seven hundred eighty-three thousand eight hundred twenty Dollar of the United States of America and thirty eight Cent (USD 1,783,820.38) divided into two (2) limited Class A shares held by the limited shareholders ("actionnaires commanditaires") and unlimited shares held by the unlimited shareholders ("actionnaires commandités"). The unlimited shares are divided into ninety-four thousand four hundred and nine (94,409) Class B shares, three hundred thirty-one thousand and thirty-four (331,034) Class C shares, four hundred twenty-nine thousand nine hundred and thirty-five (429,935) Class D shares, sixty-five thousand eight hundred and fifteen (65,815) Class E shares, twenty seven thousand seven hundred fifty three (21,153) Class F shares and eighteen thousand six hundred seventy nine (18,679) Class G, each without indication of a nominal value"

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at nine thousand five hundred euro (EUR 9,500).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et un octobre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Hewlett Packard Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 79.540 (la "Société"), constituée sous la dénomination de Compaq Computer Luxembourg S.C.A. suivant acte notarié en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 juillet 2001, sous le numéro 538. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 31 octobre 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée s'est ouverte à 17.50 heures par Monsieur Franck Deconinck, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que président et secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a l'

Ordre du jour

suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel d'un million sept cent cinquante mille quatre-vingt-neuf Dollars des Etats Unis et quatre-vingt-six cents (USD 1.750.089,86) par un montant de trente-trois mille sept cent trente Dollars des Etats-Unis et cinquante-deux cents (USD 33.730,52) jusqu'à un montant d'un million sept cent quatre-vingt-trois mille huit cent vingt Dollars des Etats-Unis et trente-huit cents (USD 1.783.820,38) par l'émission de dix-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (18.297) nouvelles actions de catégorie G de la Société sans valeur nominale;

2. Souscription et paiement des nouvelles actions;

3. Modification de l'article 5.1 § 1 des statuts de la Société;

4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront pareillement annexées aux présentes.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable avant cette assemblée, les convocations d'usage n'ont pas été nécessaires.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million sept cent cinquante mille quatre-vingt-neuf Dollars des Etats Unis et quatre-vingt-six cents (USD 1.750.089,86) par un montant de trente-trois mille sept cent trente Dollars des Etats-Unis et cinquante-deux cents (USD 33.730,52) jusqu'à un montant d'un million sept cent quatre-vingt-trois mille huit cent vingt Dollars des Etats-Unis et trente-huit cents (USD 1.783.820,38) par l'émission de dix-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (18.297) actions de commandité de catégorie G de la Société sans valeur nominale.

Souscription et Libération

Les dix-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (18.297) nouvelles actions de commandité de catégorie G de la Société, sont souscrites par Hewlett-Packard Saleve B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap), constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et établie au Startbaan 16, 1187XR

Amstelveen, Pays-Bas, et enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 50888102,

ici représentée par Monsieur Franck Deconinck, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 octobre 2010, ci-après attachée, sous réserve de l'"Affectation", telle que définie ci-dessous.

Hewlett-Packard Saleve B.V. fait une contribution en nature qui consiste en cent pour cent (100%), i.e. cent quatre-vingt (180) actions qu'elle détient dans le capital social de Hewlett-Packard Mont Blanc B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap), constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et établie au Startbaan 16, 1187XR Amstelveen, Pays-Bas et enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34391112,

pour un montant total d'un milliard cinq cent dix-huit millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille Dollars des Etats Unis (USD 1.518.897.000).

Le montant total d'un milliard cinq cent dix-huit millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille Dollars des Etats Unis (USD 1.518.897.000) est affecté comme suit (l'"Affectation"):

- un montant de trente-trois mille sept cent trente Dollars des Etats-Unis et cinquante-deux cents (USD 33.730,52) est affecté au capital social de la Société; et

- le solde du montant, soit un milliard cinq cent dix-huit millions huit cent soixante-trois mille deux cent soixante-neuf Dollars des Etats-Unis et quarante-huit cents (USD 1.518.863.269,48) est affecté au compte de prime émission de la Société.

Tous les autres actionnaires de la Société ont déclaré via leur représentant vouloir renoncer à tout éventuel droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'émission de nouvelles actions à la présente assemblée générale des actionnaires.

Dans la mesure où des actions de sociétés qui ne sont pas reconnues fiscalement aux Etats-Unis sont apportées à la Société dans le cadre d'un échange de valeurs avec d'autres actions dans des sociétés qui ne sont pas considérées comme non reconnues fiscalement aux Etats-Unis, les actions émises et l'augmentation de la prime d'émission non prévue (onbedongen agio) fournies par la Société en échange des actions dans les sociétés non reconnues fiscalement, seront égales à la valeur nette comptable correspondante, laquelle est la valeur nette comptable des actifs moins les dettes des sociétés non reconnues fiscalement.

Suite à l'émission des dix-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (18.297) nouvelles actions de commandité de la classe G de la Société sans valeur nominale, lesdites actions ont été entièrement libérées, comme décrit ci-dessus, conformément à l'Affectation, telle que décrite ci-dessus.

Hewlett-Packard Saleve B.V., agissant par son représentant, a expressément déclaré apporter à la Société les participations ci-dessus mentionnées.

L'évaluation de cet apport a fait l'objet d'un rapport établi en date du 31 octobre 2010 par le réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A., une société anonyme ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5565 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.771

La conclusion du rapport des réviseurs d'entreprises est la suivante:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 18,297 new unlimited Class G shares without nominal value to be issued with total related share premium amounting of 1,518,863,269.48, hence total consideration amounting to USD 1,518,897,000.00."

Ledit rapport restera annexé aux présentes.

L'apporteur, agissant par son représentant, déclare que:

- il est seul détenteur des actions apportées et il a pouvoir absolu, droit et autorité de transférer les actions à la Société;

- aucune personne ne peut se prévaloir de droits conditionnels ou inconditionnels, à l'encontre des actions détenues par Hewlett-Packard Saleve B.V. dans la société ci-dessus mentionnée; et

- les actions apportées sont libres de tous privilèges, frais, réclamations, restrictions ou charges de tout genre, y compris de toute limitation liée à tout droit d'usufruit ou de gages.

- le transfert des actions de Hewlett-Packard Mont Blanc B.V. a été documenté avant le présent acte par le biais d'un acte notarié de transfert exécuté à Amsterdam, Pays-Bas, sous la condition suspensive de la signature du présent acte notarié. En outre, le notaire a reçu les preuves de transfert en relation avec les actions transférées.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter les transferts des actions apportées, Hewlett-Packard Saleve B.V., en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies dès que possible.

Deuxième résolution

Suite à l'apport ci-dessus mentionné, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 § 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social de la Société est fixé à un million sept cent quatre-vingt-trois mille huit cent vingt Dollar des Etats Unis et trente-huit cents (USD 1.783.820,38) divisé en deux (2) actions de commanditaire de la catégorie A détenus par les actionnaires commanditaires et les actions de commandité détenues par les actionnaires commandités. Les actions de commandité sont divisées en quatre-vingt-quatorze mille quatre cent neuf (94.409) actions de catégorie B, trois cent trente-et-un mille trente-quatre (331.034) actions de catégorie C, quatre cent vingt-neuf mille neuf cent trente-cinq (429.935) actions de catégorie D, soixante-cinq mille huit cent quinze (65,815) actions de catégorie E, vingt-sept mille sept cent cinquante-trois (27.753) actions de catégorie F et dix-huit mille six cent soixante-dix-neuf (18.679) actions de catégorie G, chaque action sans valeur nominale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui naîtront à charge de la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont estimés à neuf mille cinq cents euros (EUR 9.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signés, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. DECONINCK, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2010. LAC/2010/48410. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010157796/258.

(100181384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

**CEPF Weisseritz S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crystal Alizarin S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.255.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of November.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register section B under number 132.750 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Solange Wolter, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 16, 2010,

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of Crystal Alizarin S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register section B under number 155.255, incorporated by deed dated August 23, 2010 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2172 of 14 October 2010 (the "Company").

II. The Company's share capital is currently fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

III. The agenda of meeting is the following:

Agenda

- 1.- Change of the name of the Company, to be changed into CEPF Weisseritz S.à r.l.;
- 2.- Subsequent Amendment of Article two of the Articles of Association of the Company;
- 3.- Amendment of Article three of the Articles of Association of the Company in order to modify the Company's object;

- 4.- Cancellation of the two different types of managers: Class A Manager and Class B Manager;
- 5.- Subsequent amendment of Article eleven of the Articles of Association of the Company in order to reorganise the management of the Company;
- 6.- Full restatement of the Articles of Association of the Company in order to reflect the above resolutions;
- 7.- Resignation of Mrs. Yannick Poos and Mr Franck Doineau of their respective mandates as class A manager and Class B Manager of the Company;
- 8.- Appointment of Mr Gérard Becquer, Ms Fanny Him, Mr Michael Chidiac, Mr Peter Kasch and Mr Fabrice de Clermont-Tonnerre as managers of the Company.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from Crystal Alizarin S.à r.l. to CEPF Weisseritz S.à r.l.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article two of the Articles of Associations to be read as follows:

"The Company's name is "CEPF Weisseritz S.à r.l".

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to change Article three of the Articles of Association as follow:

"The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, including any real estate property in Luxembourg and abroad, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to cancel the two different types of managers: Class A manager and Class B manager as defined in the Articles of Association.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder decides to amend the Article eleven of the Articles of Association to read as follows:

"The Company is managed by a board of managers composed of at least 2 managers ("gérants") who need not be shareholders.

The managers shall be elected by the shareholders at the general meeting which shall determine their remuneration and term of office. The managers are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any manager may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders. In the event of a vacancy in the office of a manager following death, resignation, retirement or otherwise, the remaining managers may temporarily appoint a manager. In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers."

Sixth resolution:

The Sole Shareholder decides to proceed to a full restatement of the Articles of Association of the Company in order to reflect the here-above resolutions:

A. Purpose, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscribers of the shares ("parts sociales") created hereafter and among all those who may become shareholders ("associés") in future, a private limited liability company ("société à responsabilité

limitée”) (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the Luxembourg Company Act dated August 10th, 1915 on commercial companies as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, including any real estate property in Luxembourg and abroad, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of CEPF Weisseritz S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers. In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

B. Share capital, Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company’s shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three-quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers composed of at least 2 managers (“gérants”) who need not be shareholders.

The managers shall be elected by the shareholders at the general meeting which shall determine their remuneration and term of office. The managers are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any manager may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders. In the event of a vacancy in the office of a manager following death, resignation, retirement or otherwise, the remaining managers may temporarily appoint a manager. In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company’s purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication, another manager as his proxy. Any manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and such meetings are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of managers can deliberate or act validly only if the majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions are deemed taken at the registered office of the Company.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder, Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing threequarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 21. Each year, as of the 31st of December, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution, Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg Company Act dated August 10th, 1915, as amended.

Seventh resolution:

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of Mrs Yannick Poos and Mr Franck Doineau from their respective mandate as class A manager and class B manager of the Company on November 17, 2010. The Sole Shareholder decides to grant them full and total discharge for the performance of their respective mandate of class A manager and class B manager until the date of this meeting.

Eighth resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an undetermined duration:

Mr Gérard Becquer, born in Briey (France) on 29 April 1956, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

Ms Fanny Him, born in Thionville (France) on 25 December 1979, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

Mr Peter Kasch, born in California (USA) on 22 March 1949, professionally residing at 3, Cavendish Square, London W1G 0PW (United Kingdom)

Mr Michael Chidiac, born in Beirut (Lebanon) on 29 June 1966, professionally residing at 22, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

Mr Fabrice de Clermont-Tonnerre, born in Mulhouse (France) on 24 October 1967, professionally residing at 9, Avenue Percier, 75008 Paris (France)

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française.

L'an deux mille-dix, le dix-sept novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 132.750 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 novembre 2010,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Crystal Alizarin S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 155.255, constituée suivant acte reçu le 23 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés Et Associations, numéro 2172 du 14 octobre 2010 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Modification de la dénomination de la Société en CEPF Weisseritz S.à r.l.;
- 2.- Modification subséquente de l'Article deux des statuts;
- 3.- Modification de l'Article trois des statuts afin de modifier l'objet social de la Société;
- 4.- Suppression des deux différents types de gérants: gérant de classe A et gérant de classe B;
- 5.- Modification subséquente de l'Article onze des statuts de la Société de manière à réorganiser la gérance de la Société;
- 6.- Refonte totale des statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent;
- 7.- Démission de Madame Yannick Poos et de Monsieur Franck Doineau, de leur mandat respectif de gérant de classe A et de gérant de classe B de la Société;
- 8.- Nomination de M. Gérard Becquer, Melle Fanny Him, M. Michael Chidiac, M. Peter Kasch et M. Fabrice de Clermont-Tonnerre en tant que gérants de la Société.

IV L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de Crystal Alizarin S.à r.l. en CEPF Weisseritz S.à r.l.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'Article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La dénomination de la société est "CEPF Weisseritz S.à r.l."

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'Article trois des statuts de la manière suivante:

"L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, y compris tous biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet."

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de supprimer les deux différents types de gérants: gérant de classe A et gérant de classe B comme définis dans les statuts de la Société.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de réorganiser la gérance de la Société.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'Article onze des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants seront élus par les associés à l'assemblée générale qui fixera leur rémunération et le terme de leur mandat.

Les gérants sont élus par un vote à la majorité simple des parts sociales présentes ou représentées. Tout gérant peut être révoqué avec ou sans motif par l'assemblée générale des associés. En cas de vacance d'un poste de gérant suite à un décès, une démission, un départ à la retraite ou autrement, les gérants restants peuvent provisoirement nommer un gérant.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants."

Sixième résolution:

Suite aux résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier et de procéder à une refonte complète des statuts de la Société.

A. Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, y compris tous biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination CEPF Weisseritz S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants qui n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants seront élus par les associés à l'assemblée générale qui fixera leur rémunération et le terme de leur mandat.

Les gérants sont élus par un vote à la majorité simple des parts sociales présentes ou représentées. Tout gérant peut être révoqué avec ou sans motif par l'assemblée générale des associées. En cas de vacance d'un poste de gérant suite à un décès, une démission, un départ à la retraite ou autrement, les gérants restants peuvent provisoirement nommer un gérant.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi les gérants président, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire.

Chaque gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Ces réunions sont présumées tenues au siège social de la Société.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions sont présumées prises au siège de la Société.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale des associés peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique, Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les présents statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale, Bilan, Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, avec effet au 31 décembre, les gérants établiront le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements.

Au même moment les gérants prépareront un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution, Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Septième résolution:

L'Associé Unique prend acte de la démission de Madame Yannick Poos et Monsieur Franck Doineau de leur mandat respectif de gérant de classe A et gérant de classe B de la Société en date du 17 novembre 2010.

L'Associé Unique décide de leur donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat respectif en tant que gérant de classe A et gérant de classe B de la Société jusqu'à ce jour.

Huitième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer pour une durée indéterminée les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Monsieur Gérard Becquer, né le 29 avril 1956 à Briey (France), demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg-Ville, 5, rue Guillaume Kroll (Grand-Duché de Luxembourg);

Mademoiselle Fanny Him, née le 25 décembre 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg-Ville, 5, rue Guillaume Kroll (Grand-Duché de Luxembourg);

Monsieur Michael Chidiac, né le 29 juin 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg-Ville, 22, Avenue Monterey (Grand-Duché de Luxembourg);

Monsieur Peter Kasch, né le 22 mars 1949 en Californie (Etats-Unis), demeurant professionnellement à London W1G 0PW, 33, Cavendish Square (Royaume-Uni);

Monsieur Fabrice de Clermont-Tonnerre, né le 24 octobre 1967 à Mulhouse (France), demeurant professionnellement à 9, Avenue Percier, 75008 Paris (France).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: WOLTER-SCHIERES – H. HELLINCKX..

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52591. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.

Luxembourg, le vingt-neuf novembre de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010157331/469.

(100182084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

**Manpac Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tube I S.à r.l.).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157451/11.

(100181503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Letzkulti, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4988 Sanem, 4C, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg F 8.547.

STATUTS

L'an deux mil dix, le 8 novembre, les soussignés:

Menghi Claudine

Menghi Albert

Holzem Pascale

Holzem Mike

Feiereisen Eliane

Czaicka Marylène

ont décidé de constituer dans le Cadre culturel du patrimoine, une œuvre nationale au profit de la culture luxembourgeoise, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928, concernant les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

Chapitre I^{er} . - Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une association sans but lucratif sous la dénomination: «Letzkulti».

Art. 2. Le siège de l'association est établi à Sanem, 4C, rue de la Fontaine, L-4988 SANEM et peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. L'association a pour but d'amener la culture luxembourgeoise sous forme de vidéo, chant, musique et tout autre support... plus près au publique.

Dans cette optique d'activité culturelle, elle se propose notamment de créer et de gérer et/ou de cogérer:

- un ou plusieurs ateliers;
- un service de formation;
- tout autre service visant à développer sa mission;
- de louer ou d'acquérir du mobilier et du matériel en vue de réaliser son objet social.

L'association pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de son activité.

Chapitre II. - Exercice social, Ressources

Art. 5. L'année sociale coïncide avec l'année civile.

Par dérogation à cette règle, la première année sociale commence le jour de la signature des présents statuts et finit le 31 décembre 2007.

Art. 6. Les ressources financières de l'association comprennent:

- a) les cotisations,
- b) de la vente des produits réalisés,
- c) de subsides et de subventions et dons,
- d) de recettes diverses,
- e) les intérêts de ses capitaux.

Cette numérotation n'étant pas limitative.

Chapitre III. - Membres, Cotisations

Art. 7. L'association se compose de membres. Au moment de son départ, le membre ne pourra en aucun cas exiger le remboursement de ses cotisations. En aucun cas il aura droit à la totalité ou à une partie du fonds social.

Art. 8. Membres. Le nombre de membres ne peut être inférieur à 3 personnes. Toute personne physique ou morale peut devenir membre de l'association et devra introduire une demande d'admission écrite. La qualité de membre s'acquiert par décision majoritaire des deux tiers du conseil d'administration. Le conseil d'administration n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels une demande d'adhésion est rejetée.

Cette décision est sans appel et sera communiquée à l'intéressé par simple courrier.

Art. 9. Le montant de la cotisation annuelle des membres est fixé par le conseil d'administration et ne saura excéder la somme de 300,- €.

Chapitre IV. - Conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Menghi Claudine, présidente.

Monsieur Menghi Albert, vice-président.

Monsieur Holzem Mike, trésorier.

Madame Holzem Pascale, secrétaire.

Madame Feiereisen Eliane, membre.

Madame Czaicka Marylène, membre.

Art. 10. Les membres du conseil d'administration peuvent se retirer en déposant leur démission par écrit.

Art. 11. Le nombre de membres ne peut être inférieur à 3 personnes.

Art. 12. Le conseil d'administration peut se prononcer ou décider d'une suspension dans les cas suivants:

- a) contre un membre exécutif dont l'activité va à l'encontre des intérêts de l'association,
- b) contre un membre du conseil d'administration qui s'est absenté sans excuse valable de trois séances du conseil d'administration,
- c) contre un membre du conseil d'administration qui manque à ses devoirs au sein du conseil d'administration, la prochaine assemblée générale s'exprimera par vote secret, annulera la suspension ou convertira celle-ci en exclusion définitive.

Art. 13. Le conseil d'administration représente l'association dans les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 14. Le Président. Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un président et un vice-président. Le président du conseil d'administration sera également le président de l'association. Il sera nommé par le conseil d'administration pour une durée de quatre ans. Il perdra sa qualité de président en même temps que sa fonction de membre du conseil d'administration.

Le président de l'association aura comme fonctions la direction du conseil d'administration, la présidence des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le vice-président sera nommé par le conseil d'administration aux mêmes conditions que le président.

Art. 15. Les décisions du conseil d'administration sont prises par simple majorité et ne sont valables qu'en présence de plus de la moitié du conseil d'administration. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. Cependant les décisions concernant l'article 12 des statuts font exception.

Art. 16. Il a été convenu que chaque soussigné, le président et le caissier ont le pouvoir de signature pour effectuer un paiement jusqu'à la somme de 5000,- €. Au-dessus de cette somme il y aura nécessité de minimum deux signatures des soussignés de l'association.

Art. 17. Le conseil d'administration portera au moins huit jours à l'avance, par voie d'invitation personnelle, à la connaissance des membres, lieu, la date et l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle ou d'une assemblée générale extraordinaire.

La convocation d'une assemblée générale extraordinaire peut être exigée à tout moment par un tiers des membres.

Les résolutions de l'assemblée générale seront consignées dans un registre déposé au siège de l'association. Ce registre peut être consulté par les membres.

En outre, les membres se verront adresser par voie postale un compte-rendu de l'assemblée générale.

Art. 18. Les administrateurs sont élus pour quatre années chacun. Lors, des élections, la majorité simple décide. Si deux candidats ont obtenu le même nombre de voix, on procédera à un nouveau vote pour ces derniers. Les nouvelles candidatures devront être introduites par écrit à la date fixée par le conseil d'administration, le cachet de la poste faisant foi. Il en est de même pour les administrateurs sortants qui sont rééligibles.

Chapitre V. - Assemblées Générales

Art. 19. L'assemblée générale est convoquée pendant le premier semestre de l'année en cours par simple lettre à adresser à tous les membres au moins une quinzaine de jours avant la date fixée pour l'assemblée générale. La convocation portera sur l'ordre du jour.

Art. 20. Les membres ont seuls le droit de vote à l'assemblée générale.

Art. 21. Les résolutions de l'assemblée générale dont la loi ne prescrit pas la publication au Mémorial sont dressées dans un rapport spécial par le secrétaire et tous les administrateurs et membres peuvent en prendre connaissance.

Art. 22. La signature sociale appartient conjointement à deux administrateurs ou à un fondé de pouvoir conjointement avec un administrateur. Les procurations sont délivrées par le conseil d'administration et doivent être revêtues des signatures de la majorité des administrateurs. La validité des procurations doit être confirmée annuellement aux titulaires.

Art. 23. En cas de décès ou de démission d'un ou de plusieurs administrateurs, les membres restants du conseil d'administration resteront en fonction avec leurs mêmes attributions, à condition que le nombre des membres dépasse deux.

Art. 24. Le conseil d'administration répartit les fonctions en son sein et crée un bureau exécutif dont il nomme les membres et détermine les pouvoirs délégués; il peut également confier tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, associés ou non.

Chapitre VI. - Modification des statuts, Dissolution

Art. 25. Les modifications des statuts n'ont lieu qu'avec l'approbation de l'assemblée générale qui en est souveraine. Aucune modification ne peut être adoptée si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à l'assemblée générale et si cette modification n'est pas votée avec une majorité de deux tiers des membres présents ou représentés. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à une première l'assemblée, le conseil d'administration a le droit d'en convoquer une seconde qui pourra délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Dans ce dernier cas, la simple majorité décide.

Art. 26. En cas de dissolution de l'association, le patrimoine social sera versé à une autre association sans but lucratif reconnue d'utilité publique luxembourgeoise ou à une fondation luxembourgeoise dont l'objet se rapproche autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée. Cette association sera désignée par l'assemblée générale prononçant la dissolution à la majorité qualifiée prévue à l'article 15 de la loi modifiée du 21 avril 1928 telle que précitée.

Art. 27. Pour toutes les questions non autrement réglées par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 telle que précitée.

Signatures.

Référence de publication: 2010158335/127.

(100181626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Pefalu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.
R.C.S. Luxembourg B 86.196.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2010157494/12.

(100181978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

MPM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 60.679.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157463/10.

(100181655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Magnat Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 98.376.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le neuf novembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"MAGENTA ENTERPRISES HOLDINGS CORP", société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques) P.O. Box 3152, Road Town, inscrite au "Registrar of International Business Companies" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 549071,

représentée par "TRIPLE F LIMITED", société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 septembre 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

ici représentée par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, 2003 40 05800 boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8685.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme holding "MAGNAT HOLDING S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 195 du 17 février 2004, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2134 du 15 novembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 98.376.

Que le capital de ladite société est à ce jour de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,00), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Que "MAGENTA ENTERPRISES HOLDINGS CORP", prénommée, est propriétaire de toutes les actions de ladite société "MAGNAT HOLDING S.A.".

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "MAGENTA ENTERPRISES HOLDINGS CORP", prénommée, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société "MAGNAT HOLDING S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 novembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 49827. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157455/51.

(100181633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Poplar NIB Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.976.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the twenty-second day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Poplar (Lux) S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under number B 108.572,

hereby represented by Ms. Louisa SILCOX, lawyer, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy delivered to her, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

I. That Poplar NIB Holdings (Lux) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under the number B 113.976, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on the 18th January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 870, of the 3rd May 2006;

II. That the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each, fully paid up;

III. That the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. That the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

V. That the appearing party, being the sole owner of the shares and acting as liquidator of the Company, declares:

- that all assets, constituting of an ownership share of 0.30% in New NIB Partners LP, an American company with registered address at 717 Fifth Avenue, 26th Floor, New York, NY 10022 United States of America, have been realised;

- that, except for the following, all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid;

- the only known intra group liabilities of the Company are an EUR 558,868.- interest free loan owed to the appearing party and CPECs of a principal of EUR 3,418,842 and accrued interest as of 22 October 2010 of EUR 1,087,523.- issued to the appearing party; and

- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company and other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date;

VI. That, as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the A manager of the Company Mr. Quinn Morgan and to the two B managers of the Company, namely Mr. Costas Constantinides and Mr. Russell Perchard for the exercise of their mandates;

VIII. That the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon (Grand-Duchy of Luxembourg).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,000.-.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux octobre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Poplar (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.572,

dûment représentée par Maître Louisa SILCOX, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. La société Poplar NIB Holdings (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.976, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, en date du 18 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 870 le 3 mai 2006;

2. Le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées;

3. La comparante est l'associée unique de la Société;

4. La comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

5. La comparante, étant l'unique associée de la Société et agissant comme liquidatrice de la Société déclare:

- que tous les actifs, constitués d'une participation de 0,30% dans une New NIB Partners LP, une société américaine ayant son adresse social au 717 Fifth Avenue, 26th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique ont été réalisés,

- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;

- que les seuls passifs intragroupe connus de la Société sont un prêt sans intérêt d'EUR 558.868,- accordé au comparant et de CPECs issus au comparant pour un montant du principal de EUR 3.418.842,- et d'intérêt échu d'EUR 1.087.523 au 22 octobre 2010;

- qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;

6. La liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

7. Décharge pleine et entière est accordée au gérant classe A de la Société M. Quinn Morgan ainsi qu'aux gérants classe B de la société M. Costas Constantinides et M. Russell Perchard pour l'exercice de leurs mandats;

8. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-1150, Luxembourg, 291, route d'Arlon, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire instruant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Louisa SILCOX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2010. Relation: GRE/2010/3668. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157485/101.

(100181898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Multi-Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.816.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157464/10.

(100182035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

MUM Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R.C.S. Luxembourg B 97.932.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157465/10.

(100181891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Nadir Hi-Tech International Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 152.419.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social en date du 29 novembre 2010

Première et unique résolution:

Il résulte des cessions de parts présentées que Monsieur Ouazzani Fouad, né le 21 juillet 1967 à Bruxelles, demeurant à B-1310 La Hulpe, avenue du Gris Moulin, 53 détient 100 % des parts sociales soit 100 parts.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010157469/13.

(100181729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Servigest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 80.516.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2009 tenue à 12.00 heures le 29 Juin 2010

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats suivants:

Administrateurs:

- Gestion & Administration SA, Company Nr. 29441, Vaea Street, Level 2, Nia Mall, Apia, WS Samoa Occidentales;

137409

- Mme Bourkel Anique, 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

- Mme. Bourkel Anique, 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd , IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2010 et jusqu'à l'assemblée à tenir en 2011.

Référence de publication: 2010158366/21.

(100181385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

STEINMAUR Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 80.219.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010157551/14.

(100181902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

New Dawn MEP Issuer CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.600.

In the year two thousand and ten, on the 19th day of October.

Before Maître Jacques Delvaux, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholder of "New Dawn MEP Issuer Co S.A." (hereinafter the "Company"), a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 14 October 2010 and whose articles of incorporation have not been published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles"). The Articles have not been amended since.

The meeting is presided by Mrs Caroline RONFORT, employee, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Miss Audrey BORDERIEUX, employee, residing professionally in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To issue fifty thousand (50,000) beneficial units (parts bénéficiaires) for an aggregate amount of fifty thousand CHF (CHF 50,000).

2. To create a new chapter, "C - Beneficial Units" and determine the rights and obligations governing the beneficial units issued from time to time by the Company.

3. To renumber the Articles further to the above resolutions.

II. - That the shareholder represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares is shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy of the represented shareholder, initialled ne varietur by the appearing party will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being represented at the present meeting and the shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the meeting of the shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The shareholder's meeting resolves to issue fifty thousand (50,000) beneficial units (parts bénéficiaires) for an aggregate amount of fifty thousand CHF (CHF 50,000) governed by the Articles as amended according to the second resolution of this meeting.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary by a certificate of a bank.

Second resolution

The shareholder's meeting resolves to amend the Articles and to create a new chapter C - Beneficial units, which shall read as follows:

C. Beneficial units

9.1. Beneficial units.

In addition to the shares, fifty thousand (50,000) beneficial units (parts bénéficiaires), without par value and not forming part of the share capital of the Company, have been issued and are fully paid up. The beneficial units issued by the Company from time to time shall be governed by the provisions of this Chapter C.

9.2. Form of the beneficial units / Beneficial units indivisibility.

9.2.1 The beneficial units are in registered form and the holders of beneficial units cannot request to convert the beneficial units in bearer form.

9.2.2 The ownership of the beneficial units is evidenced by the entry in the beneficial units register, held at the registered office of the Company. The beneficial unit register will evidence the (i) subscriptions, (ii) transfers and (iii) cancellation of the beneficial units.

9.2.3 Towards the Company, the beneficial units are indivisible, since only one owner is admitted per beneficial unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

9.3. Issuance of beneficial units.

9.3.1 The number of beneficial units may be increased or reduced by resolution of the shareholders' meeting adopted in the manner legally required for amending the Articles.

9.3.2 The beneficial units have to be fully paid up at the time of subscription.

9.3.3 The subscription of beneficial units shall be documented by a subscription agreement and shall be recorded in the beneficial unit register by any two directors.

9.4. Voting rights.

9.4.1 The beneficial units shall have no voting rights at any ordinary or extraordinary shareholders' meeting of the Company (including without limitation shareholders' meetings deliberating on the liquidation of the Company, the amendments to the Articles or its corporate object, the appointment or removal of its directors), except for shareholders' meetings deliberating on the amendments to the beneficial units' rights.

9.4.2 In case of resolutions deliberating on the amendments to the beneficial units' rights, the holders of beneficial units shall be convened in the same manner as the shareholders of the Company. The votes of the holders of beneficial units shall be taken into account in the calculation of the quorum and majority conditions. Each beneficial unit shall entitle its holder to one vote.

9.5. Economic rights.

9.5.1 The beneficial units and the shares of the Company shall rank *pari passu* in terms of economic rights.

9.5.2 Each beneficial unit shall entitle its holder to a dividend right and a liquidation boni equal to the dividend right or liquidation boni right attached to a share representing the share capital.

Third resolution

The shareholder's meeting resolves to renumber the Articles further to the above resolutions.

Estimate of costs.

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed at about EUR 1,100.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société New Dawn MEP Issuer Co S.A. (la "Société"), une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire soussigné, en date du 14 octobre 2010, dont les statuts n'ont pas encore été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts"). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Mme Caroline RONFORT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Mlle Audrey BORDERIEUX, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui est également élu comme scrutateur par l'assemblée générale.

Le conseil de l'assemblée étant constitué, le président déclare et requiert du notaire de prendre acte de ce qui suit:

I- L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

Ordre du jour

1. Emettre cinquante mille (50.000) parts bénéficiaires pour un montant total de cinquante mille CHF (CHF 50.000).
2. Créer un nouveau chapitre, "C - Parts Bénéficiaires" et déterminer les droits et obligations attribués aux parts bénéficiaires émises de temps à autres par la Société.
3. Renuméroter les Statuts suite aux résolutions ci-dessus.

II.- L'actionnaire représenté, le représentant de l'actionnaire représenté et le nombre de ses actions apparaissent sur la liste de présence; cette liste de présence, signée par le représentant de l'actionnaire représenté et de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités de l'enregistrement. La procuration de l'actionnaire représenté, paraphée "ne varietur" par le comparant, restera annexée au présent acte.

III.- L'intégralité du capital social est présent ou représenté à cette assemblée et l'actionnaire représenté déclare avoir reçu et pris connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée, sans y apporter la moindre réserve.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Il s'en suit que l'assemblée adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'émettre cinquante mille (50.000) parts bénéficiaires pour un montant de cinquante mille CHF (CHF 50.000) régies par les Statuts tels que modifiés par la seconde résolution de cette assemblée.

La preuve de l'existence et du montant de l'apport a été rapportée au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Seconde résolution

L'assemblée décide de modifier les Statuts et de créer un nouveau chapitre C - Parts bénéficiaires, qui aura la teneur suivante:

C. Parts bénéficiaires

9.1. Parts bénéficiaires.

En plus des actions, cinquante mille (50,000) parts bénéficiaires, sans valeur nominale et ne rentrant pas dans le capital social de la Société, ont été émises et intégralement libérées. Les parts bénéficiaires émises de temps à autres seront régies par les dispositions de ce Chapitre C.

9.2. Forme des parts bénéficiaires et Indivisibilité.

9.2.1 Les parts bénéficiaires sont sous forme nominative et les détenteurs de parts bénéficiaires ne peuvent pas demander leur conversion en titre au porteur.

9.2.2 La propriété des parts bénéficiaires est établie par le registre des parts bénéficiaires tenu au siège social de la Société. Le registre des parts bénéficiaires établira les (i) souscriptions, (ii) transferts et (iii) annulation des parts bénéficiaires.

9.2.3 Envers la Société, les parts bénéficiaires sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part bénéficiaire est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

9.3. Emission des parts bénéficiaires.

9.3.1 Le nombre de parts bénéficiaires peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon les dispositions légales applicables pour modifier les statuts de la Société.

9.3.2 Les parts bénéficiaires doivent être intégralement libérées lors de leur souscription.

9.3.3 La souscription aux parts bénéficiaires sera documentée par un contrat de souscription et sera enregistrée dans le registre des parts bénéficiaires par deux administrateurs.

9.4. Droit de vote.

9.4.1 Les parts bénéficiaires ne donneront aucun droit de vote aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires de la Société (y compris sans limitation les assemblées générales délibérant sur la liquidation de la Société, les modifications aux statuts de la Société ou son objet social, la nomination ou la révocation des administrateurs), sauf pour les assemblées générales délibérant sur des modifications aux droits des détenteurs de parts bénéficiaires.

9.4.2 Dans le cas de résolutions portant modification aux droits des détenteurs de parts bénéficiaires, les détenteurs de parts bénéficiaires seront convoqués de la même manière que les actionnaires de la Société. Les voix des détenteurs de parts bénéficiaires seront prises en compte dans le calcul du quorum et des conditions de majorités. Chaque part bénéficiaire donnera droit à une voix.

9.5. Droits économiques.

9.5.1 Les parts bénéficiaires et les actions de la Société auront des droits égaux en terme de droits économiques.

9.5.2 Chaque part bénéficiaire donnera droit à son détenteur un droit au dividende et un droit au boni de liquidation égal au droit au dividende et au droit au boni de liquidation accordé à une action du capital social.

Troisième résolution

L'assemblée décide de renuméroter les Statuts suite aux résolutions ci-dessus.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 1.100,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. RONFORT, A. BORDERIEUX, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 27 octobre 2010, LAC/2010/47122: Reçu soixante quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 November 2010.

Référence de publication: 2010157468/172.

(100181330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

R.A.S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.047.

L'an deux mille dix,

Le dix-sept novembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "R.A.S.A.", avec siège social à L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en date du 11 octobre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 7 de 1989, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 29.047.

L'assemblée est présidée Monsieur Fernand ULLENS de SCHOOTEN, administrateur de sociétés, demeurant à Bonlez (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Maryse CAUDRON, administratrice de sociétés, demeurant à Bonlez (Belgique).

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Strassen à Luxembourg, et modification de l'article premier, alinéa deux, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Cette société aura son siège à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg."

2. Modification de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont au porteur."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Strassen à l'adresse suivante: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

Elle décide de modifier en conséquence l'alinéa deux de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . (Alinéa deux).** Cette société aura son siège à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg."

Deuxième résolution:

L'assemblée générale constate que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social, jusque-là de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,00), est actuellement de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69).

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes.

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont au porteur."

Déclaration

Le représentant de l'(des) actionnaire(s) déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que son mandant(ses mandants) est(sont) le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Ullens de Schooten, L. Tran, M. Caudron, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 novembre 2010. Relation LAC / 2010 / 51136. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157506/70.

(100181795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Nibaspa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.356.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157474/10.

(100181807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Nikai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NIKAI S.A.

Référence de publication: 2010157475/10.

(100181622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Panattoni Western Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.789.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 novembre 2010

En date du 15 novembre 2010 la société PDC NL I B.V. a transféré 1250 parts sociales de la société Panattoni Western Fund Sarl à la société PDC Western Europe B.V., une société de droit néerlandais, enregistrée sous le numéro 34315326, ayant son siège social à Beech Avenue 54-80, PW 1119 Schiphol-Rijk (Pays-Bas).

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Panattoni Western Fund Sarl

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Représentée par M. Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2010157479/16.

(100181712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Parkridge CE Retail Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.021.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.802.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 novembre 2010

Résolutions

1. La démission du gérant ci-dessous est acceptée avec effet immédiat:

- Monsieur Alan Stainforth, demeurant au 31A, Church Street, GB – LE15 8QT Braunson, Rutland , Angleterre

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010157480/13.

(100181318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 140.323.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 novembre 2010.
Référence de publication: 2010157482/11.
(100182012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 141.659.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 novembre 2010.
Référence de publication: 2010157484/11.
(100182003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Overland Properties Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 156.921.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"FISCONSULT S.A.", une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.784, ici représentée par Monsieur Nicolas DELATTRE, employé privé, demeurant professionnellement au 61, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 novembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «OVERLAND PROPERTIES INVESTMENT S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8 . Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^{ème} mercredi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
FISCONSULT S.A., prénommée	31.000	31.000	3100
TOTAL:	31.000	31.000	3100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.100,-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Benoît DABERTRAND, administrateur de sociétés, né le 16/05/1970 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

b) Monsieur Cédric de CARITAT, administrateur de sociétés, né le 05/06/1979 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

c) Monsieur Eric DEBLED, expert-comptable, né le 14/01/1964 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: "FISCONSULT S.A.", ayant son siège social au 61, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Delattre, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14644. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157478/179.

(100181455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Sinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 129.635.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2009 tenue à 08.30 heures le 7 mai 2010

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, adresse professionnelle au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, adresse professionnelle au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, adresse professionnelle au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, adresse professionnelle au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, Rosenbergstrasse 1, CH8304 Wallisellen Zurich, IBC 185200;
qui tous acceptent, pour l'année 2010 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.
Référence de publication: 2010158369/21.

(100181389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Promotions Immobilières s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 56, route de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 96.916.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010157501/9.

(100182075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.206.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157492/11.

(100182005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Predicare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 175.010.100,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.926.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010157497/11.

(100181487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Re Fin Co Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 42.284.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 novembre 2010

1. La liquidation de la société RE FIN CO HOLDING S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

RE FIN CO HOLDING S.A. (en liquidation)

MERLIS S.à r.l.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2010157513/16.

(100181772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Prestige Investors Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 57.022.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010157498/12.

(100182091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Prestige Investors Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 57.022.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010157499/12.

(100182092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Prestige Investors Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 57.022.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010157500/12.

(100182093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Varial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 17.557.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 11 novembre 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme VARIAL S.A. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri, de fait inconnue à cette adresse;

et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Me Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2010157902/18.

(100181833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Roga International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 83.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010157516/13.

(100181821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

PSH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 128.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010157503/9.

(100181869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Quinlan Private Herbert Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 131.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010157504/11.

(100181488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

QPL Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.362.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 91.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010157505/11.

(100181667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Rhea International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 149.374.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60356 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010157508/10.

(100182040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

RiboVax Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 105.094.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157509/11.

(100181461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

**Rimosa S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Rimosa Holding S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.418.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 novembre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010157514/12.

(100181344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Sigma Tau International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.626.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 novembre 2010.

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Antonio Nicolai et décide d'accepter cette démission avec effet immédiat.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur Monsieur Marco Codella, demeurant 20, Via Sudafrica, I-00144 Rome, avec effet immédiat, son mandat ayant la même échéance que son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010157544/17.

(100181710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

S.P. Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 133.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2010157520/10.

(100181346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Safe Ship Investment Company S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.739.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire reportée tenue le 23 juillet 2010.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle pour une période d'un an expirant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en juin 2011, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, en tant que Réviseur d'Entreprises Agrée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010157522/13.

(100181654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Smart Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 124.965.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration en date du 26 novembre 2010

Le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts au L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010157524/11.

(100181320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Stonegate Pub Company Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 156.172.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157529/10.

(100181546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Stonegate Pub Company Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 156.167.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157531/10.

(100181537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Sadovaya Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 153.489.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SADOVAYA GROUP S.A.

Signature / Signature

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2010157535/12.

(100181296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Safran, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 46.009.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010157536/10.

(100181650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Sarlette-Holz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9972 Lieler, Maison 16.
R.C.S. Luxembourg B 111.417.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157539/10.

(100181704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

SDRLJ Invest Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue de Staetgen.
R.C.S. Luxembourg B 99.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157540/10.

(100181760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Sigma Tau America S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 52.949.

Le bilan modifié au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIGMA TAU AMERICA S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010157541/12.

(100181822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

VDT2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 112.454.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010157576/12.

(100182116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.
